



Droit de Nationalité Française

Par **Redouan**, le **25/05/2012** à **20:34**

Messieurs

J'aimerais en savoir quels critères pour obtenir la Nationalité Française étant né pendant l'Occupation Française je suis né en 1955 selon les lois de l'article 2 de l'ordonnance du 21 Juillet 1962 et le décret 16/141 du 05 Mai 1997.

Merci a Vous

Par **youris**, le **26/05/2012** à **18:03**

bjr,

si votre pays de naissance est l'algérie, il faut savoir si vos parents étaient français de droit commun auquel cas vous êtes français.

si vos parents étaient français de droit local, et sauf s'ils ont fait une demande pour conserver la nationalité française, ils sont devenus algériens ainsi que leurs enfants mineurs.

donc votre demande de nationalité doit répondre aux conditions exigées pour les étrangers.
cdt

Par **Redouan**, le **26/05/2012** à **22:50**

Bonjour Youris

Mon pays de naissance est l'Algérie et mon père à cette époque était Français sous l'occupation Française j'ai même un Certificat de Nationalité Française de mon défunt père En Octobre 1999 j'ai fait une demande de Nationalité Française mon cas n'a pas été résolu du fait que les archives d'Algérie ont été constituées par microfilmage des deux tiers des registres tenus en Algérie et l'acte sollicité de ma part c'est à dire l'acte de naissance de mon père de ma mère et le mien n'ont pas été filmés selon la réponse l'état civil de Nantes.

Ma question à qui puis-je adresser ma nouvelle requête

Youris merci encore de votre aide